



Responsabilité suite à introduction sur mon terrain

Par **momo**, le **08/05/2010 à 14:48**

Bonjour, rnMa parcelle de terrain est devenue dangereuse (excavations importantes) suite à travaux, j'ai apposé un panneau de prévention et d'interdiction, mais le terrain n'est pas clos. Ma responsabilité sera-t-elle recherchée si un accident se produit sur le terrain suite à l'intrusion d'un individu ?

Par **Tisuisse**, le **08/05/2010 à 16:48**

Bonjour,rnOUI, vous devez clôturer votre terrain.

Par **momo**, le **08/05/2010 à 17:10**

C'est bien ce que je pensais, je pense qu'il faut qu'il y ai infraction.rnMerci pour votre réponse, cordialement.